

Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement



**Disparités dans l'accès à une éducation
de base
de qualité au Maroc
Etudes de cas**

-Synthèse-

Disparités dans l'accès à une éducation de base de qualité au Maroc

Etudes de cas

-Synthèse-

1. Présentation générale

Se situant dans le cadre des « nœuds du futur » identifiés dans le rapport du Cinquantenaire et en vue de contribuer à l'analyse des déterminants de l'accessibilité à l'éducation de base dans les différents contextes socioculturels, économiques et géographiques du Royaume, le groupe de travail « **Diversité, disparités socio territoriales et accessibilité aux biens et services de base** » de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) formule l'hypothèse suivante :

« Les objectifs que la politique d'éducation de base s'est fixée pourraient être plus facilement atteints si, au niveau opérationnel, les normes d'intervention étaient déclinées en tenant compte de la diversité des milieux et de la disparité des espaces, des situations socioculturelles, linguistiques et socio économiques ».

En effet, le groupe estime que le pays continue d'accuser un retard certain en matière de scolarisation dans les cycles de l'éducation de base et que des problèmes subsistent, concernant la généralisation de l'enseignement dans ces cycles, les inégalités spatiales (milieux rural et urbain) et de genre, mais aussi les disparités pénalisant les enfants issus des milieux défavorisés et ceux ayant des besoins spécifiques.

C'est dans ce cadre que l'ONDH a entrepris des études de cas dans onze communes représentatives de la diversité du territoire national. Les critères de choix desdites communes traduisent la diversité des milieux (rural, périurbain, plaines, hauts plateaux, montagnes et déserts), des situations socioéconomiques (zones pauvres et moins pauvres) et des réalités socioculturelles (zones amazighphones et arabophones ; conservatrices et novatrices ; parents d'élèves alphabétisés et non-alphabétisés). Le milieu rural est décliné en zones d'agriculture

irriguée comprenant des activités agro-industrielles et de services, et en zones situées en périphérie de montagnes et de hauts plateaux.

Le cadre d'analyse retenu privilégie les axes suivants :

- L'offre de l'éducation de base dans le territoire communal étudié ;
- L'appui, sous différentes formes, apporté à l'accessibilité et à la poursuite des études dans les cycles de l'éducation de base ;
- Le rendement et la qualité de l'éducation de base ;
- La gouvernance
- Deux axes transversaux prenant en considération, dans les volets précédents, l'approche genre et la situation des élèves aux besoins spécifiques.

Outre les données disponibles sur les indicateurs de la scolarité aux niveaux national et local, des investigations ont été réalisées sur l'accessibilité à l'éducation de base. A cet effet, des entretiens semi-directifs ont été conduits avec des personnes ressources et des focus groupes réunissant des acteurs ayant les mêmes préoccupations.

Ce choix méthodologique a pour objectif de confronter les points de vue des acteurs concernés afin d'analyser les différentes logiques d'intervention. Après quoi, une enquête a été menée pour élargir le spectre des participants à l'étude et obtenir un regard transversal sur l'ensemble des facteurs intervenant sur l'accessibilité de l'éducation de base dans chaque site.

Dans chaque commune, les disparités d'accès à l'éducation de base ont été analysées en fonction d'un référentiel de normes internationales ratifiées par le Royaume et nationales sur le droit à l'éducation d'une part, et en rapport avec les spécificités territoriales en matière d'offre scolaire, d'appui scolaire, de qualité et de rendement, et de gouvernance d'autre part.

2. Principaux résultats

Deux conclusions fortes se dégagent de l'étude :

- L'hypothèse du groupe de travail se confirme dans les études de cas, à savoir que les spécificités propres à chacun des territoires (au niveau géographique, linguistique, culturel, social et économique) contrarient les efforts d'inclusion des politiques publiques aboutissant à de frappantes inégalités et iniquités en matière d'accessibilité à l'éducation de base. Cette situation est fortement préjudiciable aux missions de base du système éducatif et risque de compromettre l'application des normes nationales et internationales en matière de droit à l'éducation.
- L'amélioration des performances du système éducatif en matière d'accessibilité exige le recours à l'inter-sectorialité impliquant la participation de différents départements ministériels, notamment en matière d'aménagement du territoire, de santé scolaire et de soutien social aux parents d'élèves démunis.

Selon les conclusions de l'étude, des efforts considérables, notamment en termes de moyens financiers, ont été déployés par les pouvoirs publics pour tenter de réduire les inégalités d'accès à l'éducation de base. Néanmoins des insuffisances et des dysfonctionnements subsistent encore et appellent, de la part du groupe de travail, les suggestions suivantes :

En matière d'offre scolaire :

- Le maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande en matière d'éducation de base ne peut être réussi que si le système d'éducation et de formation entretient une dynamique de développement de ses structures et des compétences professionnelles de son personnel enseignant et un renouvellement constant de ses orientations pédagogiques.
- Parallèlement à l'octroi de diverses formes d'incitations aux acteurs du secteur privé, le préscolaire devrait être généralisé au plus vite et devenir une responsabilité de l'enseignement public avant tout, étant donné les difficultés financières de certaines familles à supporter les frais induits par la scolarité de leurs enfants. Tout au moins, les programmes du primaire ne devraient pas tenir compte de l'existence d'un préscolaire dans les zones où le préscolaire n'existe pas.
- Les classes à niveaux multiples ne peuvent être considérées comme des formes valables de scolarisation parce que la qualité y est profondément compromise.
- L'organisation du soutien scolaire au profit des élèves en difficulté d'apprentissage est indispensable dans les écoles rurales, en raison des fréquentes absences de certains enseignants, des retards répétés des élèves dus à l'éloignement et du manque de moyens de transport.
- Les activités parascolaires devraient être systématiquement promues afin de renforcer les acquis des élèves tout en favorisant un meilleur développement de leurs capacités.
- Chaque commune devrait disposer, en fonction de la taille de sa population, de structures adaptées à la réalisation d'un cursus complet d'éducation de base, incluant le préscolaire afin de permettre aux enfants d'accomplir leur scolarité dans de bonnes conditions, aussi près que possible de leurs familles. L'expérience des écoles communautaires rurales, basée essentiellement sur le partenariat et la participation des acteurs locaux, pourrait être une solution à cette problématique.

En matière d'appui social en milieu scolaire :

- Pour faire jouer à l'école un rôle catalyseur, celle-ci devrait être placée au cœur d'un « écosystème » basé sur l'axe éducation-santé, autour duquel viendraient se greffer d'autres composantes (infrastructures et équipements de base, activités génératrices de revenus...) dans le cadre d'un véritable développement social intégré.
- L'affectation des ressources ne saurait être équitable sans l'application du principe de la discrimination positive en faveur des populations aux revenus les plus faibles (communes peuplées de nomades, zones montagneuses et périurbaines pauvres). Ce principe devrait être concrétisé, dans le cadre d'une péréquation entre les subventions budgétaires annuelles allouées aux académies régionales. Au niveau de chaque académie, la répartition du budget devrait tenir compte des spécificités territoriales et de l'évolution des indicateurs scolaires. L'objectif est de donner la priorité, dans l'attribution de ces subventions, aux délégations présentant des indicateurs en deçà de la moyenne régionale.
- L'achat des fournitures et de manuels scolaires constitue une charge financière pour la majorité des familles rurales. Il faudrait s'inspirer des expériences réussies en matière d'éducation dans les autres pays ayant eu à gérer des situations similaires.

- L'assiduité des élèves et des personnels enseignants et administratifs est tributaire de l'existence de moyens de transport de bonne qualité. La collaboration, au niveau local, entre les responsables de l'éducation, la commune et la société civile, conditionne largement la résolution de ce problème.

En matière de gouvernance :

- La généralisation de l'accès à l'éducation ne peut être réalisée sans la participation et l'implication de tous les intervenants. Cet objectif ne pourrait être atteint uniquement par des opérations ponctuelles de valorisation de l'école dans l'imaginaire des parents. Il semble utile d'instituer un dispositif concerté au niveau provincial qui serait chargé de mettre en œuvre une stratégie de communication basée sur la multiplication et la permanence des actions de sensibilisation, l'institution d'une régularité des contrôles et des tests d'évaluation, en informant systématiquement les parents sur le rendement scolaire de leurs enfants, leurs lacunes, leurs éventuels problèmes de santé, etc...
- Pour évaluer le fonctionnement du réseau provincial d'établissements scolaires et suivre de près le déroulement de la scolarité des élèves, il serait opportun de créer un organe mixte réunissant les responsables provinciaux de l'éducation, les présidents de communes et la société civile impliquée dans cette problématique, y compris les présidents d'associations de parents d'élèves. Cet organe devrait établir un état des lieux de chaque école et déterminer les besoins urgents qui pourraient être satisfaits par la rationalisation et l'optimisation des ressources disponibles, en attendant la mobilisation d'autres sources de financement.
- Il est nécessaire de procéder à une révision profonde de l'organisation du travail des enseignants. Les besoins en apprentissage des enfants ne pouvant être satisfaits par chaque enseignant à titre individuel, ils doivent être abordés par l'ensemble de l'équipe pédagogique et, chaque fois que cela est possible, avec le soutien et la collaboration d'autres professionnels.
- L'action pédagogique devrait être basée sur le développement de projets d'établissement conduits par les équipes d'enseignants, avec la participation des familles et des élèves. Ces projets favorisent le travail collectif par la concertation entre les enseignants et garantissant une meilleure pérennisation des actions.
- Le modèle de l'école communautaire semble permettre l'allègement des distances entre l'école et le lieu de résidence, la réduction des classes à niveaux multiples, l'instauration d'une plus grande rigueur dans la gestion, l'offre d'un enseignement préscolaire viable, économique et efficace, l'augmentation du rendement des élèves par des cours de soutien scolaire collectifs et individualisés, l'augmentation de la durée de rétention des filles et la réduction de l'échec et de l'abandon scolaires.

En matière de qualité et de rendement :

- La qualité et le rendement de l'éducation de base sont compromis par la précarité des conditions offertes par les écoles satellites en milieu rural, l'absence d'un préscolaire viable, la pénurie des enseignants, leurs absences répétées et leur mobilité fréquente ainsi que par la pauvreté et la précarité des populations rurales et périurbaines. Une

action de fond doit être envisagée pour transformer le plus grand nombre de ces écoles satellites en véritables écoles, en tenant compte des diverses contraintes.

- Concernant l'absentéisme des enseignants, quelles que soient les justifications apportées, il est intolérable qu'il mine le système éducatif et contribue à l'échec et à l'abandon du plus grand nombre d'enfants. Si on y ajoute le faible niveau de qualification des enseignants, le problème semble être sans issue. L'Administration doit s'atteler avec courage à trouver des solutions pour arrêter cette injustice qui est faite à des centaines de milliers d'enfants appartenant aux familles pauvres, qui méritent tout le soutien de l'Etat.
- Globalement, les déperditions touchent autant les garçons que les filles, mais au collège, elles discriminent plus les filles en milieu rural qu'en milieu périurbain. Selon les résultats des études de cas, l'abandon scolaire est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain et augmente avec l'avancement dans les cycles de l'éducation de base. S'il est aussi important pour les garçons que pour les filles en milieux urbain et périurbain, il est plus important pour les filles en milieu rural pour de multiples raisons, dont notamment l'éloignement du collège, l'insécurité et les mariages précoces malgré les dispositions de la Moudawana.
- Les responsables éducatifs, au niveau régional et provincial, devraient instituer un dispositif de lutte contre l'abandon scolaire, qui traiterait toutes les causes de ce fléau qui affecte gravement le rendement interne et la qualité du système, et qui alimente sans cesse la population de nouveaux analphabètes.

Pour ce qui est des enfants aux besoins spécifiques :

- Les populations aux besoins spécifiques, en âge de scolarisation, devraient faire l'objet d'une attention particulière. Il est indispensable de procéder à un recensement des enfants aux besoins spécifiques, sachant qu'au niveau des communes étudiées, ces enfants, dont les handicaps sont parfois dissimulés par les parents, sont difficiles à identifier.
- Il est nécessaire de tenir compte des besoins spécifiques de ces enfants au niveau des normes de constructions des établissements scolaires (passerelles et locaux appropriés) et au niveau de la formation du personnel éducatif, d'autant plus que la formation d'éducateurs spécialisés n'existe pas encore dans le système national de formation.

En matière d'éducation des filles :

- L'Objectif « 3 » du Millénaire pour le Développement qui consiste à « éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux d'enseignement en 2015, au plus tard » n'a pas été réalisé dans les délais prévus.
- La sensibilisation des familles à prendre conscience de l'importance de la scolarisation de leurs filles devrait faire l'objet de campagnes d'information, surtout auprès des mères qui, selon les investigations de terrain, sont en partie responsables de la rupture de scolarité de leurs filles, dans l'espoir que celles-ci les aident dans les tâches ménagères. Selon les mêmes observations, les pères ne sont pas aussi réticents qu'on le pense, leur principale inquiétude étant en réalité la sécurité de leurs filles ;

- Il est nécessaire de veiller à l'existence de toutes les conditions requises pour que les familles consentent à envoyer leurs filles à l'école : une structure d'accueil (internat ou Dar Attaliba), un transport scolaire convenable, l'équipement des écoles en latrines, etc...